AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE LES BELLEVILLE – DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

Il sera procédé à une enquête publique relative à la modification n°2 du PLU de la commune déléguée de Saint-Martin-de-Belleville conformément à l'arrêté n°2026.00882 du 1er octobre 2026.

L'enquête se déroulera du : lundi 26 octobre 2026 à 8h30 au vendredi 27 novembre 2026 à 17h00 inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sera mis à la disposition du public,

en version papier:

- Au secrétariat des services techniques et urbanisme (149 rue Georges CUMIN, 73440 LES BELLEVILLE) aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (du lundi au vendredi de 8H00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 exceptés les jours fériés et de fermetures exceptionnelles) ;

en version numérique:

- sur le site de mairie de LES BELLEVILLE https://www.lesbelleville.fr/
- sur un poste informatique mis à disposition du public en mairie de LES BELLEVILLE.

Le commissaire enquêteur désigné est : Monsieur François VIAL

Il assurera des permanences dans les bureaux des services techniques et urbanisme de la mairie de LES BELLEVILLE :

- Le lundi 26 octobre 2026, de 08 h 30 à 12 h 00, dans les bureaux des services techniques et urbanisme – 149 rue Georges Cumin – 73 440 LES BELLEVILLE
- Le jeudi 12 novembre 2026, de 14 h 00 à 17 h 00, dans les bureaux des services techniques et urbanisme – 149 rue Georges Cumin – 73 440 LES BELLEVILLE
- Le vendredi 27 novembre, de 14 h 00 à 17 h 00, dans les bureaux des services techniques et urbanisme – 149 rue Georges Cumin – 73 440 LES BELLEVILLE

Le public pourra formuler ses observations :
- sur le registre d'enquête publique mis à disposition du public :
Mairie de LES BELLEVILLE au secrétariat des services techniques et urbanisme, 149 rue Georges CUMIN - 73 440 LES BELLEVILLE ;
- par courrier à l'attention du commissaire enquêteur : Mairie – 1 place des Belleville – 73440 les Belleville (avec la mention « Enquête publique modification n°2 du PLU de Saint-Martin-de-Belleville »).
- par courriel à l'adresse suivante : enquete.publique@lesbelleville.fr

Autorité compétente pour statuer à l'issue de l'enquête : Madame le Maire de la commune de les Belleville.

Le présent avis est affiché conformément à l'arrêté ministériel du 24 avril 2012 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique.